

Administration générale, informatique et politique du numérique

Relations avec les mairies d'arrondissement

- ✓ Achat de matériel reconditionné
- ✓ Fin du recours à Agora Store pour le matériel inutilisé : matériel à confier à des entreprises de reconditionnement (également par un marché de la centrale d'achat de la Métropole) ou des associations
- ✓ Réalisation d'un bilan carbone des systèmes d'information de la Ville
- ✓ Étude de l'environnement numérique de travail (bureautique, boîte mails, téléphonie sur IP, partage de documents, etc.) pour établir des scénarii devant permettre de s'affranchir de Microsoft
- ✓ Création de la conférence des maires d'arrondissement
- ✓ Mettre en place les commissions mixtes d'arrondissement et leur donner les moyens d'agir
- 🔄 Introduction de clauses d'éco-responsabilité dans l'achat de matériel neuf. Centrale d'achat de la Métropole mais la Ville de Lyon est pilote sur ce marché
- 🔄 Bascule vers un environnement numérique de travail libre
- 🔄 Privilégier le recours au logiciel libre lors des créations ou renouvellements de logiciels métiers
- 🔄 Création d'une sous-commission numérique au sein de la commission communale d'accessibilité. Travail avec les associations pour recueillir les besoins d'amélioration. Formation des webmestres et mesures correctives sur les sites internet
- 🔄 Engager des transferts d'équipements aux arrondissements. Outre le respect de la loi PLM (Paris - Lyon - Marseille), les objectifs visés peuvent être notamment une optimisation de l'occupation des locaux, avec des attributions gérées au plus près des habitant.es, ou une plus grande autonomie des arrondissements dans le choix de travaux à réaliser
- Développement et ajustement des pratiques (déploiement de la stratégie numérique de la Ville de Lyon)
- Formations / débats sur la place du numérique dans la société